

ATELIER DE PRESENTATION

des mesures d'appui pour la normalisation technique et juridique afin de réduire les impacts des sacs en plastique en Tunisie

CONTEXTE DE L'ATELIER

La Tunisie est un pays bénéficiaire du projet Marine Litter Med qui a pris des actions pour définir les types de sacs en plastique dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur. En septembre 2016, une réunion s'est tenu entre le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE) et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce de l'Artisanat (UTICA) pour impulser les concertations afin de parvenir à la proposition d'un texte réglementaire consensuel, d'une part, et à la définition des mesures adéquates pour la mise à niveau du secteur et l'accompagnement des industriels affectés.

Le projet de décret, préparé par les services du ministère, a suivi un processus de révision et consultation publique et il a été récemment renvoyé à la présidence du gouvernement pour compléter les procédures relatives à sa publication.

Pour préparer la mise en œuvre du décret, le gouvernement tunisien a commandé une étude sur la situation actuelle de la filière de sacs en plastique dans le but d'élaborer une stratégie de soutien à la reconversion de l'industrie. Cette étude a évalué les quantités produites et consommées en Tunisie pour proposer un cadre général sur l'appui de l'État aux industries concernées par le décret. Ainsi, l'État prévoit un soutien à la reconversion, que ce soit vers les sacs compostables ou réutilisables.

Et ayant cette mesure, le projet de décret interdisant l'utilisation des sacs en plastique à bretelles d'une épaisseur inférieure à 40 microns et une contenance inférieure à 30 litres sur le marché intérieur, est en cours de finalisation. Les sacs d'emballage primaire sont également autorisés à condition de respecter une épaisseur maximale de 15 µm. En même temps, une campagne de sensibilisation a été lancée dans le but d'amener les consommateurs à changer d'habitude et à trouver des alternatives aux sachets en plastique et, à prendre aussi une part active à la protection de l'environnement ; l'objectif à long terme étant l'interdiction totale de l'utilisation de ces sacs et leur remplacement par des produits plus respectueux de l'environnement tel que l'usage des sacs biodégradables, sacs, cabas, couffins...

Par ailleurs, une convention signée entre le gouvernement tunisien et la chambre syndicale des grandes surfaces de l'UTICA prévoyant l'interdiction des sacs en plastique dans les supermarchés est entrée en vigueur au mois de Mars 2017. Les grandes enseignes de la distribution proposent, désormais à leur clientèle, des sacs "écologiques" ou réutilisables, à des prix modiques, en substitution aux gratuits à usage unique. Cette mesure ne concerne toutefois pour l'instant que les sacs plastiques de caisse.

Enfin, étant donné que le décret va interdire certains sacs à bretelles, il s'avère nécessaire de préparer le dispositif technique et réglementaire nécessaire pour éviter le contournement de la réglementation. Dans ce contexte, le SCP/RAC (Le Centre d'Activités Régionales pour la Consommation et la Production Durables), basé à Barcelone (Espagne), est en charge, dans le cadre du projet Marine Litter Med -financé par l'UE- du volet sur le Cadre réglementaire lié à un usage non-unique de sacs plastiques et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs (REP) mettant à disposition du MALE une équipe de consultant pour l'appui technique portant sur la normalisation en matière des sacs en plastiques.

Cet appui a pour objectif d'offrir un appui technique portant sur la proposition d'un arrêté spécifiant les tests et les critères d'évaluation de la biodégradation des sacs en plastiques et de leurs matières de fabrication, ainsi que des normes pour d'autres sacs en plastique, et ce en vue d'assurer les meilleures conditions de mise en œuvre du projet de décret .

OBJECTIF DE L'ATELIER

L'objectif de l'atelier est:

- Impliquer le secteur industriel dans le processus de réduction de sacs en plastique en Tunisie
- Présenter les mesures d'appui pour les industriels
- Présenter et débattre les résultats de la consultation sur la normalisation juridique et technique des sacs en plastiques en Tunisie
- Discuter les prochaines étapes et formuler les recommandations

DATE ET LIEU

L'atelier sera organisé le jeudi 3 Octobre 2019 à Tunis à l'hôtel El Mechtel, Tunis de 9h jusqu'à 14h .

PROGRAMME

Lieu : Hotel El Mechtel Tunis

Date: 3 octobre 2019

Heure	Présentation	Intervenants
08h30 - 09 h00	<i>Accueil des participants</i>	
09h00 - 09h30	<i>Mot d'allocution d'ouverture</i>	<i>Représentant du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement</i> <i>Représentant de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie</i> <i>Représentant de l'UTICA</i> <i>Représentant du SCP/RAC</i>
9h30 - 9h45	<i>Présentation d'une vidéo « Les impacts des sacs en plastiques sur l'environnement »</i>	<i>DGEQV/PNUD</i>
9h45 - 10h15	<i>Présentation du processus de mise à niveau de la filière de production des sacs en plastique en Tunisie</i>	<i>Mme Awatef LARBI MESSAI</i> <i>DGEQV/MALE</i>
10h 15 - 10h 35	<i>Pause-café</i>	
10h 35 - 11h00	<i>Les guides élaborés par le SCP/RAC, dans le cadre de la Convention de Barcelone, pour la réduction de sacs en plastique, ainsi que l'assistance technique offerte aux pays méditerranéens.</i>	<i>M. Pédro FERNANDEZ BAUTISTA</i> <i>Représentant du SCP/RAC</i>
11h00 - 11h 30	<i>Les résultats de l'assistance technique et juridique portant sur la normalisation de sacs en plastique et les dispositifs réglementaires pour leur mise en œuvre</i>	<i>M. Helmi TOUMI</i> <i>M. Anis El GUARFI</i> <i>Mme Emna SOHLOBI</i>
11h 30 - 13h30	<i>Discussion et Débats</i>	
13h30	<i>Déjeuner</i>	